

*V. 19.*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

*Réponses de Régent de Villars Luvry*

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. N<sup>OM</sup> de l'endroit où est située l'école?

*Villars - près Lusseri*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Il forme une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*De la Paroisse de La Barre. Il a son Agent.*

d. District

*District de Cossonay*

e. Canton

*Canton du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Les Maisons du ressort de l'École sont rapprochées.*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Il n'y en a point*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Le Regent de Villars Luvry a répondu à toutes les questions relatives à l'état des écoles dans la commune de Villars - près Lusseri. Il a déclaré que c'est un village qui forme une commune, qu'il est dans le district de Cossonay et le canton du Léman. Les maisons du ressort de l'école sont rapprochées. Il n'y a point de villages, hameaux ou fermes appartenantes au ressort de l'école.*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

L'Ecole de Cossouay est à trois quart de lieue, celle de Daikens, de même. Celle d'Elépons à demi lieue. Celle de La Sarra à trois quart de lieue.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La Religion, la Lecture, l'écriture, l'Orthographe, la Musique des Chœurs, l'Arithmétique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On fait l'école toute l'année.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Pour la lecture la Bible, le Nouv. Testament, les Chœurs, La Calotte soit le syllabaire.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

On observe les réglemens pour les écoles, contenus dans les Ordonnances Ecclésiastiques.

9°. Durée de l'école chaque jour?

On ne fait qu'une école par jour qui dure deux ou trois heures, suivant la saison et le nombre d'enfants.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Il y a deux classes, l'une pour les plus jeunes, l'autre pour les plus avancés.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Les Curés de la paroisse examinaient les Aspirans, de concert avec les propriétaires du Village, on présentait deux sujets au Seigneur, qui en choisissait un.

b. D'où est-il?

D'Elépons

c. Son nom

Victor Cox

( 3 )

d. Son âge

Soixante-cinq Ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Il n'a point d'enfants

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis environ deux Ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

C'est sa première Régence; il étoit Agriculteur.

h. Réunit-il à son officé quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il fait la prière ou Service Divin dans la petite Chapelle, tous les Dimanches, et fers semaine avant les Com-munions.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Il n'y a qu'une douzaine d'enfants, soit garçons soit filles. Ils fréquentent tous l'école en hiver, mais l'été il n'y a que les plus jeunes.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

L'école de Villars n'a ni biens ni fonds

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien pour y être admis.

15°. Bâtiment de l'école.

L'école se fait dans la petite Chapelle, qui est à la charge de la commune, elle est en assez bon état.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

L'hiver on la fait dans une Maison particulière, pour être au chaud.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

99

( 4 )

16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1<sup>o</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>o</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>o</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La Pension consiste en 17 quartiers de Messel, 12 quartiers d'avoine, de francs en argent par année, un harde. Outre cela chaque particulier de la commune paye au Régent demi quartier de Messel, ce qui peut faire six quartiers.

Plus la commune doit au Régent 12 francs 10 sols provenant d'un capital de 250 fr. que le d'Avant pour grain de Berne remit à la commune en 1791, à charge d'en payer l'intérêt au cent pour cent au Régent pour améliorer sa pension.

Observation du Pasteur de La Sarraz

La population de Villars ne se monte qu'à 50 âmes, ainsi les enfants sont en petit nombre et la commune n'a pas le moyen de faire une pension suffisante pour un Régent. Ce devant il n'y avait qu'un Régent pour Villars et pour Lussery (village voisin de La Sarraz de Cossonay) le Régent de Lussery venoit tous les jours faire une école à Villars. Depuis environ deux ans le Régent actuel de Lussery ayant fait une chute n'a plus été en état de se transporter à Villars, et s'est déchargé de cette fonction. On a été dans l'embarras pour le remplacer, vu la modicité de la pension. Cependant un vieux homme d'Edépe a bien voulu se charger de cette école, en attendant qu'on eut pris d'autres arrangements; Il va tous les jours depuis Edépe à Villars pour y faire une école.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1<sup>o</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2<sup>o</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3<sup>o</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponse du Régent

d'Edépe

d'Edépe

M. A. B.

Edépe

C'est un Village

C'est une Commune

De la paroisse de La Sarraz

Il a son Agent

de Cossonay

Du Léman

Les Maisons sont rapprochées de l'école

Il n'y en a point